



SAFETY RESCUE TRAINER

(SRT)

La formation conduisant à la délivrance de la compétence "animer l'apprentissage des techniques d'oxygénothérapie - réanimation" ou "SRT" a pour objet l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à l'enseignement de l'utilisation du BAVU et de l'oxygénothérapie dans l'environnement des activités subaquatiques, pour une victime jusqu'à sa prise en charge par les services de secours spécialisés.

CONTENUS DE FORMATION

La compétence **SRT** aborde les 2 parties suivantes :

A - Carrefour des techniques

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de maîtriser les différentes techniques associées à l'oxygénothérapie, les conduites à tenir ainsi que leurs justifications. Travail individuel et en sous-groupe sur les thèmes suivants :

— Les recommandations en cas d'accidents. — Le matériel d'oxygénothérapie. — L'administration d'oxygène par inhalation. — L'administration d'oxygène par insufflation.

Cette partie s'articule autour :

- D'une ré appropriation de la gestuelle et du matériel par un travail individuel. — De cas concrets (2 ou 3), joués par les stagiaires. Ces cas

COMITE RECREATIONAL

1er septembre 2018

doivent mettre en oeuvre l'oxygénothérapie associée à la technique de réanimation cardio-pulmonaire pour au moins l'un d'entre eux.

- **B** - L'animation

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable d'utiliser les outils pour animer une séquence pédagogique relative à l'enseignement de l'oxygénothérapie.

Simulation d'exposés interactifs à l'aide des méthodes suivantes :

- La démonstration pratique ou dirigée. — L'apprentissage. — Le cas concret.

Les stagiaires mettent en application les différentes techniques d'animation à travers l'organisation de cas concrets, qui mettent en oeuvre l'oxygénothérapie associée à la technique de réanimation cardio-pulmonaire.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

— Etre titulaire de la licence fédérale en cours de validité. — Etre titulaire, à minima, du diplôme d'Initiateur (toutes commissions confondus).

- La compétence **SRT** est accessible également aux plongeurs titulaires du monitorat national de premier secours, licenciés à la **SDFS**.

ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

Le volume horaire global de formation doit être au minimum de 3 heures.

VALIDATION ET DELIVRANCE DE LA QUALIFICATION

La validation et la délivrance de la compétence ANTEOR sont de la responsabilité du **Comité Récréational** .

La formation est organisée par le **Comité Récréational**. Elle est animée par un médecin licencié à la SDFS et/ou infirmier anesthésiste licencié à la SDFS et/ou un moniteur national de premiers secours licencié à la SDFS et/ou un moniteur licencié à la SDFS et titulaire d'ANTEOR et/ou un membre de l'équipe régionale d'animation licenciés à la FFESSM.

La qualification est délivrée par le **Comité Récréational, National** sous la responsabilité du président du **Comité Récréational** et du formateur ayant animée la formation.

Délivrance des cartes SRT

La numérotation de la certification **SRT** est gérée par le siège national. Le numéro est porté sur la carte **SRT**.

A l'issue de chaque formation, le formateur transmet à la **CRN (Comité Récréationnel National)**. Les cartes sont adressées directement aux récipiendaires.

EXIGIBILITE

La compétence **SRT** est conseillée pour tous les encadrants (E1, E2, E3 ou E4) de plongée.

La compétence **SRT** est exigée pour tous les encadrants de plongée (E1, E2, E3 ou E4) qui souhaitent animer et valider les modules 5 et 6 de la compétence **SRC**.

LES EQUIVALENCES

En raison de la spécificité de la compétence **SRT**, il n'existe pas d'équivalence directe avec d'autres niveaux de secouristes.

Sont titulaires de la compétence **SRT** :

- Les encadrants de plongée
-
- — Les médecins licenciés à la SDFS.— Les Infirmiers hyperbares licenciés à la SDFS.— Les infirmiers-anesthésistes licenciés à la SDFS.—

MAINTIEN DE COMPETENCE

Il appartient au titulaire de maintenir son niveau de compétences en continuant une auto formation (lecture régulière des référentiels de formation), tout en mettant en pratique ses savoirs sur le terrain, pour obtenir une certaine expérience. En effet, la formation initiale reçue doit être entretenue et exercée.

Ainsi, la SDFS conseille à tous les titulaires de la compétence SRT de maintenir opérationnel leur savoir-faire aussi bien sur l'utilisation et l'entretien du matériel que sur la pratique des gestes essentiels afin de pouvoir assurer efficacement la sécurité de tous.

A ce titre, une réactualisation des connaissances devrait être effectuée aussi souvent que nécessaire.